



## DECLARATION FNEC FP FO

CHSCTA 3 FEVRIER 2022

Monsieur le Recteur  
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCTA,

Les personnels de l'Education Nationale ont exprimé leur colère lors de la grève historique du 13 janvier. Alors même que les informations qui remontaient du terrain indiquaient que la grève allait être massive, le ministre a joué la provocation, faisant mine d'ignorer les raisons qui poussaient les personnels dans la rue. N'en déplaise au ministre, les agents n'ont pas fait grève contre un virus ! Ils ont exprimé un ras le bol, face à des protocoles inapplicables, mais pas seulement. Ils sont excédés d'être entravés dans leur travail, ils ne parviennent plus à exercer leurs missions. Le 27 janvier, les personnels étaient en grève aux cotés des salariés du privé pour exiger une meilleure rémunération. Ce gouvernement, dans la continuité des précédents, a profondément fragilisé le service public d'Education, en refusant de revaloriser les agents autrement que par des mesures partielles et insuffisantes. Le gel de la valeur du point d'indice sur toute la mandature n'est pas acceptable pour des personnels que le ministre n'a eu de cesse de remercier pour leur professionnalisme et leur dévouement. Depuis 2000, les personnels de la Fonction publique ont perdu 21% de pouvoir d'achat. Et la précarité touche près de 20% des personnels de l'Éducation Nationale : AED, AESH, personnels administratifs de catégorie C à temps partiels, M2 alternants, contractuels, etc...

Dans le 1<sup>er</sup> degré, des centaines de classes sont fermées quotidiennement par manque de remplaçants, l'utilisation du logiciel Andjaro et les recrutements en nombre insuffisant sur liste complémentaire ne suffiront pas. L'enseignement privé est d'ailleurs exclu de ces recrutements, alors que 96 collègues sont sur liste complémentaire. En dépit de toute logique, et à l'image de la politique menée dans les hôpitaux où les suppressions de postes et de lits se poursuivent, les comités techniques qui se réunissent actuellement décident de suppressions de postes et de classes. A cette situation s'ajoute l'adoption de la loi Rilhac, qui ne répond en rien aux demandes des directeurs et les réduit à une mission d'exécutant des décisions prises par le conseil d'école. Elle leur octroie également une délégation de compétences de l'autorité académique et une autorité fonctionnelle dont les contours restent flous. Ce statut de directeur d'école supérieur hiérarchique poursuit l'amorce du projet de subordination des enseignants aux autorités locales et au conseil d'école. La fusion des différents corps d'inspection et la suppression du corps des IEN en 2023 vont imposer de nouvelles tâches aux directeurs qui sont déjà surchargés et épuisés, les différents protocoles inapplicables de Monsieur Blanquer n'y sont d'ailleurs pas étrangers.

Dans le second degré le ministre refuse d'ouvrir de nouvelles listes complémentaires pour les certifiés et les agrégés, mais recrute 1500 AED en moyens de remplacement, qui peuvent remplacer des professeurs pour 11€ lorsqu'ils sont payés en heures supplémentaires. Le ministre annonce des suppressions d'heures, de postes et de classes partout et poursuit la réforme du bac coûte que coûte. Imposant aux chefs d'établissement une organisation dont ils se passeraient bien, tant leurs tâches se sont accrues. Lors du CTM du 26 janvier, on apprend que des PLP pourront exercer en lycées et collèges, un vrai détricotage des statuts, à mettre en lien avec l'apprentissage. Celui-ci permet au patronat de bénéficier d'une main d'œuvre à bas coût. C'est une attaque nette contre l'enseignement professionnel.

Concernant les personnels médico-sociaux de l'Education Nationale, le redéploiement des infirmières ne suffit pas à camoufler leur sous-effectif et ce n'est pas les 3 postes annoncés (libre à l'académie de choisir comment répartir entre les infirmières et les assistantes sociales) qui amélioreront la situation. Comme si leur charge de travail n'était pas suffisante, ils et elles se sont vu imposer des missions supplémentaires depuis l'apparition de la COVID. En reconnaissance de leur engagement le Complément de Traitement Indiciaire de 183 euros par mois leur est refusé. Tous les agents hospitaliers touchent ce CTI (infirmiers et autres soignants, assistants sociaux, ouvriers, administratifs, médico-sociaux), les personnels en service ambulatoire et les personnels des CMP, tout comme certains infirmiers du privé. Il n'y a aucune raison que les personnels infirmiers de l'Education Nationale en soient exclus. C'est une humiliation supplémentaire.

Alors que le rectorat ne prévoit aucune création de postes pour la rentrée, les assistantes sociales, quant à elles, se voient imposer le remplacement des collègues absentes dans plusieurs départements de l'Académie. Leur secteur d'intervention est déjà large, elles doivent en plus s'occuper du secteur des collègues absentes. On voudrait faire culpabiliser les personnels on ne s'y prendrait pas autrement.

Dans le même temps, l'action sociale est confiée à l'association Préau à laquelle il faut adhérer pour 10 euros afin d'accéder à des offres présentant peu d'intérêt. Plusieurs collègues ont déjà demandé le remboursement des frais d'adhésion. Ce que veulent les collègues, c'est un vrai service médico-social et une action sociale digne de ce nom comme dans d'autres ministères.

L'article 41 de la loi 3ds permettant aux collectivités de donner des « *instructions sous le couvert du chef d'établissement à son adjoint chargé des fonctions de gestion matérielle, financière et administrative, dans le respect de l'autonomie de l'établissement* » fragilise les équipes de direction. L'adjoint gestionnaire a un rôle fondamental aux côtés des personnels de direction pour la gestion matérielle et financière des EPLE, et parfois pour résister à certaines pressions de la collectivité. La disposition introduite par cet article acte un nouveau transfert des personnels qui ne dit pas son nom et qui s'inscrit ouvertement dans une politique de territorialisation de l'école que notre fédération combat.

La crise sanitaire n'est qu'un révélateur du manque de moyens donnés à l'École, comme à l'hôpital public. Pendant la crise, des centaines de milliards ont été donnés aux entreprises. Notre ministre lui-même a rendu des millions d'euros et l'école doit se satisfaire de protocoles lancés avec le plus grand mépris pour les personnels, mais aussi pour les élèves et leurs parents.

Pour notre organisation syndicale, la multiplication des protocoles et le recours à des personnels précaires ne répondent en rien aux difficultés de l'école publique. Dans l'académie, les initiatives d'expérimentation du e-remplacement dans le second degré, de mise en place de la possibilité de proposer des contrats de 3 ans pour les contractuels enseignants, même si elle va se traduire par un peu moins de précarité pour ces collègues, démontrent bien que la priorité n'est nullement le recrutement de personnels sous statut pour faire face aux besoins. Le déploiement du logiciel Andjaro ne pourra pallier le manque de personnels et si le choix est fait de laisser aux secrétaires la possibilité de valider les propositions d'Andjaro cela entraînera le même stress pour elles qu'avant : dans le cadre de la pénurie de moyens, les propositions « hors sol » d'Andjaro (en fonction de la distance domicile personnel-école à remplacer) seront discutables puisque les secrétaires de circonscription, en plus de tenir compte des préconisations médicales et des ressources humaines de certains remplaçants, essaient de répondre aux demandes de chaque école (en fonction de la taille, du nombre de non remplacement, des impératifs scolaires...). Par ailleurs, il va sans dire que rentrer dans la base Andjaro

toutes les données liées aux remplaçants va être une charge supplémentaire. Enfin, on peut craindre que la stratégie d'appel à une start-up privée pour aider à la gestion du remplacement sous-entend la suppression de missions de nos secrétaires et donc de postes. Le Comité Technique Ministériel du 15 décembre a d'ailleurs entériné la suppression de 30 postes administratifs et prévoit le redéploiement de 80 postes déjà existants pour le suivi du SNU décidant ainsi de dépouiller encore un peu plus l'administration de l'Education Nationale.

L'urgence actuelle réside dans la création de postes statutaires et le recrutement de personnels enseignants, de vie scolaire, administratifs, de psychologues, de médecins et d'infirmières scolaires à hauteur des besoins. L'arrêt du démantèlement des Etablissements Médico Sociaux en lieu et place d'une inclusion systématique qui met à mal les personnels, les élèves et les familles. La prolongation au-delà des 6 ans des contrats avec intégration dans le statut de la Fonction publique pour les AED qui le souhaitent, un temps plein de 28 heures hebdomadaires payé 100% et 32h pour ceux qui font de l'internat. L'adoption d'un réel statut pour les AESH, une rémunération digne avec un temps plein de 24h payé 100%. Nous vous avons signalé un problème du calcul de la quotité qui représente pour certains de nos collègues, des salaires inférieurs de 12,50 € par mois pour le même travail. Il est temps, de régler la situation et de payer leur dû aux AESH de manière rétroactive, et non au prochain contrat. Ne pas le faire ne peut être vécu par les personnels concernés, mais aussi par l'ensemble des personnels, que comme une marque de mépris.

Nous le redisons, le premier des gestes barrières c'est le recrutement de personnels sous statut. Pour recruter ces personnels il faut que ces emplois soient attractifs, cela pose clairement la question de l'augmentation générale des salaires, de l'augmentation de la valeur du point d'indice

Bien que le gouvernement ait montré sa fébrilité en appelant les fédérations la veille de la manifestation et en les recevant en urgence le 13 janvier, les réponses ne sont pas à la hauteur. Les collègues ont pris conscience du rapport de force qu'ils pouvaient imposer au gouvernement et n'hésiteront pas à l'utiliser si le ministre continue à ignorer les revendications. Les réformes de ce ministre, de la maternelle au Lycée, de la loi dite pour la confiance aux réformes du Bac et de la voie professionnelle en passant par le projet de loi Rilhac, mais aussi le dispositif Parcoursup de tri social des élèves, ont profondément dégradé les conditions de travail et d'études et continuent de casser le sens même de nos métiers. Dans la même logique, la remise en question de la gratuité des universités par le Président est une attaque contre l'enseignement et un pas de plus vers les entreprises pour qui il faudrait former de futurs employés.

La FNEC FP FO réclame l'abandon des contre-réformes Blanquer, la création de postes et le recrutement de personnels sous statut à hauteur des besoins. Elle réclame l'annulation des suppressions de postes prévues.

La FNEC FP FO exige l'abandon de la loi du 5 août 2021, qui est une attaque du statut de 1946, permettant de suspendre des personnels sans salaire.

Elle revendique une augmentation de 21% de la valeur du point d'indice et une augmentation indiciaire de 183€ net par mois comme l'ont obtenu les hospitaliers !